

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Création d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Colomban Commune de La Léchère

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 10 octobre 2022, une enquête publique de 31 jours, du **mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus** concernant la demande déposée par la société GTE Avenir Hydro – 7 allée Mathieu Murgue – 42100 SAINT ETIENNE, en vue d'être autorisée à créer une microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Colomban, se tiendra sur le territoire de la commune de La Léchère.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact, deux avis de la MRAE et les réponses du maître d'ouvrage à ces avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de La Léchère du **mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h).

Monsieur Gabriel REY est nommé commissaire enquêteur. Il siègera en mairie de La Léchère, aux dates et heures ci-dessous :

- le mercredi 16 novembre 2022 de 9h à 12h
- le lundi 5 décembre 2022 de 14 h à 17h
- le vendredi 16 décembre 2022 de 14h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>,  
Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public sur rendez-vous.

Des observations écrites pourront également lui être adressées par voie postale à la mairie de La Léchère et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : [ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr) (en précisant enquête hydroélectricité Colomban à La Léchère).

Monsieur Yoann Roux, du bureau d'études Serhy, pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : [yoann.roux@serhy.com](mailto:yoann.roux@serhy.com)).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de La Léchère et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.